



Commune de Grazac

Haute-Garonne

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Conseil municipal du jeudi 2 juillet 2026

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h30 sous la présidence de Madame Marilyne TORRES, Maire de la commune.

Membres présents

Mme TORRES Marilyne, Mme FÉRÉ Stéphanie, Mme BRUNANCHON Annie, M. PARTINICO Jérémy, M. SIÉ Frédéric, Mme SAJDAK Sophie, Mme MAGNIEN Marie, M. MAGLIANO Thomas, M. TEDOLDI Frédéric, Mme SANDRE Johanna.

Membres absents donnant pouvoir

M. CHOPIN Philippe (donne pouvoir à Mme TORRES Marilyne), M. DA SILVA CORREIA Manuel (donne pouvoir à M. TEDOLDI Frédéric), Mme OPIGEZ Carole (donne pouvoir à Mme SAJDAK Sophie).

Membres absents excusés

Mme CHENIN Marie-Carmen, M. LORIFERNE Thibaut

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Madame BRUNANCHON Annie en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour avant de commencer le conseil. Il s'agit des obligations réglementaires en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ce point.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation des procès-verbaux de séance

- Conseil municipal du vendredi 5 juin 2026 : approuvé à l'unanimité sous réserve de la correction de l'orthographe du nom de M. PARTINICO.
 - Conseil municipal du samedi 13 juin 2026 : approuvé à l'unanimité sous réserve de la correction de l'orthographe du nom de M. PARTINICO.
-

3. DELIBERATIONS

Délibération n°2026 – 49 : Principe d'harmonisation des tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une rencontre s'est tenue avec les représentants de l'association Synergie Sport qui a présenté le programme prévisionnel des activités pour l'année 2027. Étaient présents à cette réunion Mme Stéphanie Féré, M. Philippe Chopin et Mme Annie Brunanchon.

À cette occasion, Madame le Maire a informé les représentants de l'association qu'une révision des tarifs de mise à disposition de la salle polyvalente serait étudiée pour la prochaine rentrée. En effet, l'association Synergie Sport s'acquitte actuellement d'un tarif de 31,25 € par jour d'utilisation, alors que les autres associations de la commune sont soumises à un tarif de 80 € par jour. Soucieuse de garantir une équité de traitement entre les associations grazacoises, Madame le Maire soumet cette question au Conseil municipal.

Plusieurs propositions sont alors examinées :

- appliquer à l'association Synergie Sport le tarif de 80 € par jour, identique à celui des autres associations ;
- aligner le tarif de l'ensemble des associations grazacoises sur celui de Synergie Sport, soit 31,25 € par jour ;
- instaurer un tarif intermédiaire unique applicable à toutes les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 12 voix pour et 1 abstention, de retenir le principe d'un tarif intermédiaire unique applicable à l'ensemble des associations pour toute utilisation de la salle polyvalente, qu'elle soit à but lucratif ou non lucratif. Il décide également de supprimer la gratuité accordée jusqu'à présent pour la première utilisation de la salle.

Voté à la majorité

Pour : 12	Abstention : 1	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

Délibération n°2026 – 50 : Fixation du tarif unique de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations

Madame le Maire invite le Conseil municipal à fixer le montant du tarif intermédiaire unique applicable à l'ensemble des associations pour la mise à disposition de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, décide de fixer ce tarif à 50 € par utilisation, applicable à toutes les associations, pour toute utilisation de la salle polyvalente, qu'il s'agisse de manifestations à but lucratif ou à but non lucratif.

Le Conseil municipal décide que ce nouveau tarif entrera en vigueur :

- **à compter du 1er septembre 2026** pour l'association Synergie Sport ;
- **à compter du 1er janvier 2027** pour l'ensemble des autres associations.

Cette délibération annule et remplace les dispositions tarifaires antérieures relatives à la mise à disposition de la salle polyvalente pour les associations concernées.

Voté à l'unanimité

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

Délibération n°2026 – 51 : Choix du devis – travaux de réfection du parking haut de l'école maternelle et de la salle polyvalente

Dans le cadre de l'entretien et de la sécurisation des infrastructures communales, la commune a sollicité plusieurs devis pour les travaux de réfection du parking situé en partie haute de l'école maternelle et de la salle polyvalente.

Ces travaux ont pour objectif de remettre en état le revêtement existant, d'améliorer les conditions de circulation et de stationnement, ainsi que de garantir la sécurité des usagers.

Madame Le Maire présente trois devis :

- Entreprise SARL TRAVAUX PUBLICS MARTY pour un montant de 2773.00 € HT
- Entreprise GALY-LAYBAX Eric pour un montant de 1880.00 € HT
- Entreprise GBMP BATIMENT pour un montant de 1765.00 € HT

Après examen des offres, le Conseil municipal est invité à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise GBMP Bâtiment, d'un montant de 1 765,00 € HT, correspondant à l'offre la moins-disante.

Voté à l'unanimité

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
------------------	-----------------------	-------------------

4. INFORMATIONS DIVERSES

Rapports d'activité

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les rapports d'activité de 2025 du PETR et de la Communauté de Communes Bassin Auterivain (CCBA) sont disponibles sur les sites internet respectifs de ces établissements. Elle invite les élus à en prendre connaissance.

Office National des Forêts (ONF)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une rencontre s'est tenue avec M. LAISNE, technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts (ONF), afin de présenter les missions de l'établissement ainsi que le cadre du document d'aménagement forestier de la forêt communale de Grazac.

Le document d'aménagement actuellement en vigueur arrivera à échéance avant la fin de l'année 2026. Il est précisé que celui-ci peut, sous certaines conditions, être prorogé pour une durée maximale de cinq ans, à condition qu'il ne soit pas arrivé à expiration.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des documents transmis afin qu'une décision puisse être prise lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Jurés d'assises 2027

Madame le Maire communique au Conseil municipal les noms des trois personnes tirées au sort pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le Maire informe le Conseil municipal des personnes désignées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Commission du SCOT du Pays du Sud Toulousain

Dans le cadre de l'appel à candidatures pour siéger à la commission du SCOT du Pays du Sud Toulousain, M. Philippe CHOPIN et M. DA SILVA CORREIA font acte de candidature.

Campagne de gestion des chats errants

Madame le Maire propose d'engager une réflexion sur la mise en place d'une campagne de gestion des chats errants sur le territoire communal. Le sujet sera étudié ultérieurement.

Organisation de la Fête nationale du 14 juillet 2026

Le restaurant étant fermé, aucun repas ne sera organisé à l'occasion de la Fête nationale. Seul le feu d'artifice sera maintenu, sous réserve de conditions météorologiques favorables. L'animation musicale assurée par un DJ est reportée à la Mounjétade prévue en septembre.

Le Conseil municipal prend acte de cette organisation et émet un avis favorable, à la majorité, avec une voix contre et une abstention.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme BRUNANCHON propose que la commission chargée de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde se réunisse le 22 juillet 2026. Plusieurs membres n'étant pas disponibles à cette date, une nouvelle réunion sera programmée ultérieurement avec les élus concernés.

Création d'adresses électroniques pour les élus et les services

M. Thibaut LORIFERNE, conseiller municipal excusé en début de séance, rejoint ponctuellement la réunion afin de présenter un point relatif à la création d'adresses électroniques pour les élus et les services municipaux.

Il informe les élus de la possibilité de bénéficier d'une adresse électronique professionnelle « élu » par l'intermédiaire du prestataire OVH.

Le coût est fixé à 0,36 € TTC par mois et par adresse électronique créée. L'ensemble des élus se déclare favorable à cette proposition, à l'exception de M. PARTINICO, qui souhaite conserver son adresse électronique actuelle.

Par ailleurs, des adresses électroniques dédiées seront créées pour les principaux services de la collectivité, notamment :

- Accueil de la mairie ;
- Secrétariat général ;
- Urbanisme ;
- Aide à la Vie Partagée (AVP) ;
- Atelier technique.

Communication municipale

Mme MAGNIEN demande aux élus d'anticiper davantage l'organisation des manifestations communales afin de permettre une diffusion plus précoce des informations auprès des administrés.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à **23 h 00**.

Le secrétaire de séance



Le Maire

